



HAL
open science

Des prix “ justes ”, pourquoi et comment ?

Jean-Yves Rochoux

► **To cite this version:**

Jean-Yves Rochoux. Des prix “ justes ”, pourquoi et comment ?. La Lettre du CEMOI, 2020, 24, pp.1-6. hal-03546565

HAL Id: hal-03546565

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03546565>

Submitted on 28 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des prix « justes », pourquoi et comment ?

Jean-Yves Rochoux, Chercheur associé, CEMOI, Université de La Réunion

Il s'agit de présenter ce qui pourrait être une esquisse de réponse, mais très partielle, à la crise multidimensionnelle actuelle¹. Concrètement c'est une synthèse de réflexions déjà bien connues ou de mesures déjà appliquées ou envisagées et ce en trois points :

- C'est la présentation du décor tout d'abord avec une pandémie redoutable, une crise économique profonde, une catastrophe climatologique omniprésente... On comprend aisément que cela débouche sur beaucoup d'incertitudes et de défis dans un monde plutôt fracturé et instable sur le plan social et politique.
- Ensuite il s'agit de préciser la porte d'entrée de notre réflexion personnelle, en fait elle est centrée sur une approche économique, c'est une présentation du principe de formation des prix dans une économie de marché.
- Le début de solution proposé passe par la mise en place de nouvelles règles pour les marchés dans un troisième point. Il ne s'agit pas, bien sûr, de LA solution, mais d'un « petit bout » de solution. Cela doit déboucher sur un nouveau fonctionnement économique, écologique, voire social, le principe est assez simple².

Mais il n'y a pas vraiment de conclusion, car il s'agit tout juste d'un début...

■ Une pandémie et beaucoup d'incertitude

Une dynamique suspendue

Actuellement la dynamique de la situation économique et sociale à La Réunion, comme ailleurs, est comme suspendue, avec certaines activités productives administrativement bloquées, réduites ou aménagées. Mais cela s'accompagne d'un chômage partiel largement facilité par un financement public avec de nombreuses aides distribuées aux entreprises (prêts garantis, cotisations sociales décalées, supprimées, aides publiques diverses), certaines aides, plus rares, sont versées directement aux

ménages, il s'agit le plus souvent de l'augmentation d'aides d'urgence existantes mais ciblées et augmentées³.

La raison de cet « arrêt provisoire » voulu et financé par l'État est bien sûr très directement sanitaire : il s'agit de limiter les effets de l'épidémie de Covid-19. On est loin de la dynamique économique habituelle, elle est particulièrement spécifique⁴ et elle met à rude épreuve les nerfs et les finances des acteurs, qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Tous attendent la suite, l'après-crise en espérant « survivre » d'ici là !

L'impossible reprise « comme avant »

Certains attendent, ou attendaient peut-être plutôt, une reprise « comme avant » mais il n'est pas évident que cela reste aujourd'hui l'opinion dominante. A priori cela paraît raisonnable compte tenu des informations (sanitaires, économiques, sociales, écologiques...) qui s'accumulent en continu sur la gravité, l'intensité et la globalité de cette crise spécialement complexe. Il semble effectivement de plus en plus évident que les conditions sanitaires actuelles peuvent se prolonger jusqu'à l'arrivée et la mise en œuvre de vaccins efficaces, c'est en route mais il reste à en observer les résultats dans la durée. Ajoutons que du côté des traitements et des médicaments, il y a des progrès, mais nettement moins que pour les vaccins. En fait la crise du Coronavirus-19 n'est pas maîtrisée (Baruch et Breteau, 2020) et, de plus, d'autres épidémies du même genre pourraient survenir. En effet, le réchauffement climatique, auquel il semble bien que l'on puisse difficilement échapper, pourrait être à l'origine d'une multiplication des pandémies et donc de leurs effets économiques et sociaux bouleversants. De ce fait, de plus en plus d'acteurs considèrent que « l'après » sera très différent de ce que nous avons connu « avant ».

Il va falloir tenter de répondre à de nouveaux défis locaux et internationaux (économiques, sociaux, sanitaires...) ou sinon subir les effets extrêmement perturbants d'une crise plus durable et dangereusement mortifère (Chabason, 2020). Ce ne sera pas simple du fait de la pression de l'urgence et de la complexité de la tâche. Globalement on a bien compris que l'on est en train de rentrer dans un autre monde mais sans vraiment savoir lequel. Cela

¹ Pour certains ce n'est même plus une crise, ainsi pour Boris Cyrulnik c'est un tournant fondamental (Cyrulnik, 2020).

² Un quatrième point sera consacré à la mise en œuvre de cette solution dans un autre numéro de la lettre du CEMOI.

³ On peut craindre l'insuffisance des aides aux pauvres, du fait de l'aggravation de la situation sociale. Les pauvres sont en France un million de plus avec la Covid-19 (Legrand et Manenti, 2020).

⁴ Cela engendre des visions extrêmement variées de notre avenir économique, pour David Cavla l'économie française se rapproche d'une crise majeure alors que pour John Paulsen les USA seraient proches d'une bombe de croissance qui pourrait avoir des effets positifs de l'autre côté de l'Atlantique (Burgel, 2020). Au total les économistes sont nettement divisés sur la nature de la crise actuelle et ses futurs.

débouche à l'évidence sur un haut niveau d'incertitude entretenu par une multiplication, à tort ou à raison, des commentaires alarmants, voire alarmistes et des propositions péremptoires mais multiples, diverses, cohérentes, farfelues, extrémistes... La situation n'est pas simple, les solutions réalistes sont rares et souvent très complexes à concevoir et surtout à mettre en œuvre.

D'autant plus qu'il y a désormais une instabilité internationale importante avec des organisations internationales en difficulté et des relations nationales conflictuelles multiples. Cela existait avant la crise sanitaire, mais cela est devenu très gênant avec cette dernière. En effet les moyens de lutte contre cette crise passent souvent par un usage nécessaire et croissant des moyens de coopération internationale. Compte tenu du contexte international récent, un monde fracturé souvent tenté par un nationalisme sanitaire, économique, social ou politique, cela s'est révélé particulièrement difficile. Le changement de Président aux USA, de Trump à Biden, va sans doute améliorer la donne sur ce point.

■ Le « mystère » de la formation des prix

La solution pourrait commencer par l'action sur la formation des prix

Il s'agit cette fois de réfléchir (en direct ou, plus sûrement, par emprunt à la littérature, aux débats médiatiques ou aux expériences déjà existantes) à ce qui pourrait participer à un début d'organisation à l'échelle locale d'une réponse aux défis qui se présentent à nous. Il ne s'agit pas de proposer une nouvelle organisation de « la société d'après », seulement d'examiner un point, plutôt économique, qui pourrait permettre de constituer un début de solution, à la fois, écologique, sociale et économique. Il ne s'agit pas de remettre l'économie à la première place, seulement de la mettre à sa place, c'est-à-dire au service de l'humain dans son écosystème naturel. Dans la voiture de la « Société dans la Nature », l'économiste ne doit pas être à la place du chauffeur mais à celle d'un passager sur la banquette, ou mieux d'un conseiller, à la place du mort, à côté du chauffeur.

L'idée de départ est d'utiliser, tout en le détournant de son sens et de son rôle habituel, un élément à priori familier à l'économiste et même au grand public, c'est le prix de vente sur le marché. En effet le système des prix est la porte d'entrée du fonctionnement de l'économie, sa base que l'on trouve partout, quel que soit le cas retenu, quel que soit son principe officiel de fonctionnement. C'est ce qui donne à penser qu'un changement en profondeur du système économique passe par un nouveau rôle pour les prix. Préalablement cela suppose de s'interroger sur la façon dont on considère traditionnellement le fonctionnement de l'économie et de ses prix et la réalité de ce fonctionnement.

Du libre jeu de l'offre et la demande aux jeux d'acteurs

⁵ Sur le sujet de la construction sociale des marchés, on peut consulter le manuel de sociologie économique, très accessible aux non spécialistes, d'un professeur de sociologie, Philippe Steiner (Steiner, 1999), en particulier le passage sur la dynamique socio-économique de la mise en place et du fonctionnement d'un marché organisé des fraises en Sologne durant les années 1980 (p. 44-46). C'est très éclairant sur le thème de la formation des prix dans un cas très spécifique, très organisé, comme souvent.

Académiquement on considère, le plus souvent, que sur les marchés, les prix sont fixés librement par l'interaction entre une demande et une offre, parfaitement rationnelle et donc au résultat parfaitement prévisible, c'est ce que certains présentent comme « la fable du marché efficient » (Mistral, 2019). En fait, c'est ce que considère la théorie économique néo-libérale dans sa forme canonique. Cela peut être vrai en apparence sur certains marchés très organisés comme les bourses financières ou marchandes, même si elles sont elles-mêmes « très organisées » (en amont) par certains des acteurs et la réalité est donc beaucoup plus complexe avec une construction initiale, des règles spécifiques, une organisation particulière, des évolutions variables...⁵.

En fait, la formation des prix procède d'une dynamique sociale qui concerne de multiples acteurs qui peuvent être très différents (par la taille et les moyens par exemple) et avec des objectifs très diversifiés (purements financiers ou non). Ce sont les vendeurs qui, librement le plus souvent (la contrainte fondamentale et finale étant l'accord définitif des acheteurs), fixent les prix, du moins pour les biens et services de consommation finale. Le prix d'un objet ou d'un service est donc fixé par un acteur économique qui détermine ainsi ce qu'il espère être son revenu futur en fonction de ses objectifs propres. En fait pour l'acteur économique, producteur qui fixe son prix, l'objectif final n'est pas forcément le prix lui-même : il a de multiples objectifs pour lesquels le prix n'est qu'un moyen (la puissance, la rentabilité, la survie, la croissance, la valeur boursière, la domination techno, la relation de confiance...). La même recherche par les autres acteurs qui participent aussi à cette production a une influence également sur le prix final. Il y a en fait, au bout du compte⁶, toute une chaîne de revenus (des ajouts de valeur) par et pour les différents acteurs, une chaîne qui peut être longue et complexe mais qui n'a rien à voir avec un processus d'optimisation.

Sauf quelques exceptions liées à des conditions spécifiques de fonctionnement de la concurrence⁷ cela se déroule en général dans une logique d'économie de marché. Avec des prix qui sont fixés librement, même s'ils doivent aussi respecter certaines réglementations (sur les promotions, les livres, les médicaments...). La plus-part des économies actuelles sont donc « de marché » avec des variantes, leurs opposées les économies planifiées sont rares désormais (Corée du Nord, Cuba, Biélorussie...) !

Le pouvoir du consommateur et la complexité de la concurrence

Il est probable que la crise actuelle influence le comportement du client final, plus exigeant désormais sur le prix et la qualité du produit, mieux informé que jamais. Il est possible qu'il modifie profondément son comportement et ses choix de fournisseurs habituels, au profit des circuits courts, des commerces

⁶ Dans certains cas il devient parfois difficile d'identifier un prix final et un utilisateur ultime. En effet dans une approche d'économie circulaire, qui tend à se développer, le déchet d'aujourd'hui devient le produit de demain.

⁷ A la Réunion, c'est le cas du marché des carburants avec des prix fixés par l'État chaque mois du fait de l'existence d'un monopole naturel pour le stockage, ou encore du prix de la canne à sucre fixé dans le cadre d'une convention (actuellement 2015-2021) avec des négociations entre les syndicats de planteurs, l'État et l'industriel (Tereos).

spécialistes, de l'arrivée des géants du numérique, des artisans de l'agro-alimentaire, des agriculteurs-éleveurs-transformateurs.... Il est du moins alerté, informé, ses possibilités de choix se multiplient. Reste à savoir ce qu'il va vouloir et pouvoir faire.

Il reste qu'il ne faut pas oublier que le consommateur se situe au bout de la chaîne et que s'il n'a pas le pouvoir d'agir directement sur le prix de son produit, a, d'une certaine façon, le dernier mot en l'achetant... ou pas ! Il a en effet une certaine marge de manœuvre (jusqu'au boycott) d'autant plus qu'il dispose de plus en plus d'informations qui multiplient les opportunités efficaces de choix (concurrents en ligne, associations de consommateurs, étiquetages détaillés, labels, accès facilité aux administrations de contrôle...).

Il y a une complexité des relations économiques des acteurs qui est classique, normale avec des acteurs différents, parfois très différents. Au total il n'y a pas beaucoup de marchés qui se ressemblent, comme de sociétés en matière de relations sociales (produites également par des jeux d'acteurs). A partir de là les règles de la concurrence sont forcément délicates à définir, car les façons d'agir des uns et des autres sont très provisoires, très variables avec la période bien sûr, mais aussi les secteurs... Le règlement de la concurrence idéal devrait ressembler à un « gros manuel de « bricolage » avec beaucoup de particularités et... quelques grands principes, si c'est possible et souhaitable !

■ Des règles passées, présentes et... à ajouter encore !

Des économies de marché avec des règles d'État

On voit donc que la dynamique économique est complexe et que chaque prix est un cas particulier, on est dans des économies de marché, globalement, mais très diversifiées. Cela se complique encore en fait car il n'y a guère de marché totalement libre, il y a toujours des règles fixées par l'autorité publique (différentes raisons : sanitaires, écologiques, culturelles, sociales...) ou par les partenaires commerciaux eux-mêmes (dans le cas de marchés organisés) comme cela a déjà été indiqué plus haut.

Il faut dire qu'historiquement, « Loin d'être une aire de liberté créée par le commerce, le marché est à l'origine conçu par le pouvoir politique pour contenir et encadrer l'économie. Depuis, il n'a cessé de se développer en complémentarité avec l'État, et non pas dans l'opposition que décrivent les libéraux » (Henochsberg, 2001). Cela est surtout flagrant pour les débuts du capitalisme. Aujourd'hui la puissance de certaines entreprises au niveau mondial par rapport aux différents États et partenaires économiques introduit une asymétrie systématique qui détermine sans doute des caractéristiques spécifiques à l'époque en matière de détermination des prix. Notons qu'autrefois aussi des acteurs commerciaux et industriels pouvaient être dominants. Mais cela ne change pas le principe général d'explication de cette formation des prix telle qu'indiquée plus haut, complexe, diversifiée, mixte.

Des objectifs globaux primordiaux

Il apparaît que depuis déjà quelques années, depuis le début du siècle en fait, de nouveaux objectifs sont de plus en plus souvent

proposés, des objectifs liés au développement durable (économique, social et écologique)⁸. Ils sont souvent cités, proclamés même, mais vraiment « utilisés » dans la pratique depuis bien peu de temps, quand ils le sont, et cela varie beaucoup selon les économies. A la suite de la crise actuelle il semble qu'une quatrième composante devrait être proposée, cela pourrait concerner la sécurité sanitaire. Par la suite et pour simplifier elle sera intégrée à la composante « sociale ».

Si l'on veut hiérarchiser ces objectifs, il faut d'abord prendre en compte le caractère inéluctable de la Transition écologique. Il s'agit d'une « transition » parce que l'on est très loin de l'équilibre souhaité avec un réchauffement climatique qui semble se poursuivre. Les premières alertes sur le plan écologique ont été formalisées dès le début des années 1970 (Rapport Meadows du MIT en 1972), mais le premier rapport du GIEC n'a été publié qu'en 1990 et l'accord de Paris en 2015 : c'est long, très long et très difficile (Horny, 2020) (Mayer, 2020). Il faut donc assurer cette transition d'abord, car elle est vitale, indispensable pour pouvoir faire le reste... C'est la route, son début au moins, un chemin à tracer plutôt pour Après, pour qu'il y en ait un, peut-être ! Mais il ne s'agit pas de passer brutalement de notre Monde actuel à une bulle écologique intenable. Il s'agit de transition et il faudra convaincre, pour qu'elle puisse vraiment devenir effective, les différents acteurs de son intérêt et de sa nécessité incontournable.

La Transition écologique constitue la tâche primordiale pour que l'Humain continue d'exister « confortablement », peut-être même d'exister tout court. Il s'agit de reconstruire un monde dans lequel l'Humain ait sa place, toute sa place mais rien que sa place. Actuellement, il a plutôt tendance à prendre toute la place et à se mettre en danger de manière de plus en plus évidente dans un système naturel dont il est partie intégrante mais qu'il maltraite allègrement en compromettant ses propres conditions de survie. Il s'agit en fait de permettre le développement, l'épanouissement des hommes dans leur travail, la société, de garantir leur santé...

Mais un système « parfaitement » écologique, à la manière du reste de l'Univers actuellement par exemple, qui ne supporterait pas l'activité économique et la présence humaine ne serait pas « vraiment » écologique. Il manquerait un élément du système qui nous intéresse au premier chef : l'Homme. Une Terre sans homme est tout à fait possible, mais ce n'est pas vraiment l'objectif, pour nous du moins !

Il reste à situer la place de l'économie

L'économie c'est indispensable mais c'est juste l'intendance. L'activité économique est au service du reste : indispensable mais subordonnée. Elle assure la production (création de valeur marchande ou non marchande) nécessaire à la population en respectant les contraintes écologiques et en satisfaisant les objectifs sociaux. L'activité économique n'est plus au centre de la société, avec la croissance économique comme objectif quasi-unique et le PIB comme l'indicateur de la bonne santé de la société.

Cela ne signifie pas que la décroissance du PIB constitue en soi un objectif, alors que pour certains partisans du courant écologiste cette décroissance est incontournable. En fait l'évolution

⁸ Depuis le 2 août 2015, 193 pays se sont engagés sur 17 objectifs, ce sont les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030.

souhaitable du PIB est fonction du territoire, de son évolution démographique, de l'état de ses infrastructures, du niveau de vie de ses habitants... Croissance ou décroissance globale, cela n'est pas vraiment le problème, il faut simplement que le niveau et la composition de la création de valeur correspondent aux objectifs de premier rang. On peut ainsi, à la manière d'Edgar Morin (2020), conjuguer croissance et décroissance, c'est-à-dire poursuivre la croissance de l'économie des besoins essentiels et réduire l'économie du frivole et de l'illusoire. D'autres acteurs considèrent, pour leur part, que la décroissance n'est pas compatible avec le financement du modèle social (réduction des inégalités qui sont croissantes) et même, paradoxalement, avec une activité économique plus verte (investissements considérables nécessaires), comme Louis Gallois (Soula, 2021). La bonne question n'est pas « croissance ou décroissance du PIB », mais qu'elle est l'évolution sectorielle du PIB, souhaitable et effective, susceptible d'améliorer les indicateurs écologiques et sociaux du territoire visé⁹.

La politique économique doit donc être centrée, non plus sur le seul PIB, mais sur la Transition écologique et l'inclusion sociale, la santé. La politique économique doit donc pour cela utiliser des indicateurs multiples, pas seulement des indicateurs économiques. Notons que la France n'est pas trop en retard en matière d'indicateurs pertinents, du moins elle a commencé assez tôt. En janvier 2008, à l'initiative du Président Sarkozy la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi entame une réflexion sur la mesure des performances économiques et du bien-être social ainsi que du développement durable, réunissant les trois piliers que sont l'économie, l'écologie et le social. L'Insee va entreprendre assez rapidement des travaux sur le sujet mais malgré des résultats intéressants, il faudra attendre une loi votée en 2015 (Eva Sas) pour que l'usage de Nouveaux Indicateurs de Richesse (NIR) soit consacré (Raux, 2015). Ces NIR sont normalement publiés en début d'année et ils sont censés permettre une meilleure appréciation du budget de l'État, au moment de sa présentation et au moment de son appréciation finale. Les NIR correspondent aux 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 au niveau mondial. Mais depuis 2018 ces NIR ne sont plus utilisés en France (Berger, 2020) et « Pour le prix Nobel d'économie (Joseph Stiglitz), la crise actuelle démontre la nécessité d'abandonner le PIB comme seule mesure de performance ». On n'est pas prêt de « Mettre fin à la dictature du PIB par de nouveaux indicateurs de richesse », des décisions sont prises, des travaux sont entrepris, un outil existe et l'utilisation s'arrête au bout de quelques temps, faute de conviction sans doute de la part de nos politiques, de nos administratifs, des électeurs...

On peut être inquiet, car dans le cas français, les actions sérieuses ne semblent pas être poursuivies et on lance régulièrement de nouveaux débats sur de nouveaux textes, pas toujours complémentaires. Ainsi le président de la République annonce en 2020 sa volonté de proposer un référendum aux Français pour intégrer la défense du climat et la préservation de l'environnement dans la Constitution, alors qu'elle intègre déjà une

Charte de l'environnement, mais sans « placer l'environnement au-dessus de nos autres valeurs fondamentales » (AFP, 2020). En même temps les députés adoptent une résolution pour intégrer les Objectifs de développement durable dans la Constitution et les intégrer ainsi à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques et budgétaires (Héraud, 2020 et 2021). Cela ressemble fort à la tentative des NIR et aux objectifs de la loi SAS ! On a parfois l'impression que les différentes tentatives des uns et des autres n'apparaissent que pour des raisons de politique politicienne, sans lien autre que formel avec les problèmes essentiels (écologiques, sociaux et économiques). On en vient à se demander s'il ne serait pas plus sage, plutôt que de tenter de suivre les initiatives nationales en matière développement durable, ce qui est assez déprimant, d'essayer de suivre seulement les projets européens¹⁰ en espérant qu'ils auront des effets revigorants jusqu'en France ! On a parfois l'impression que nous Français sommes les rois du « hors-jeu » dès qu'il s'agit d'autre chose que de simples discours.

Il reste que les idées sur le sujet ne manquent pas même si les actions correspondantes sont plus rares, surtout celles inscrites dans la durée et la pratique des acteurs. Ainsi, initié depuis 2019, l'État français dispose de l'impact environnemental de son budget pour 2021 annexé au projet de loi de finance, selon un souhait du Parlement. C'est la démarche des budgets verts (Direction du budget, 2021). Il reste à espérer que la tentative sera poursuivie et améliorée pour le budget 2022. Ajoutons que certaines grandes villes, certaines métropoles (cela pourrait fonctionner aussi pour un budget de région), tentent également l'expérience (La gazette des communes, 2021) et les projets, avec des débuts de réalisation, semblent se multiplier dans le monde, même si le vocabulaire et la méthode ne sont pas encore vraiment normalisés.

À la Réunion, il existe des indicateurs territoriaux de DD¹¹ depuis presque 10 ans, l'Insee a publié une brochure sur ce thème en juin 2012 (INSEE, 2012) mais sans que cela soit renouvelé. Par contre, et c'est une bonne nouvelle, l'Insee en partenariat avec la DEAL a programmé une étude pour le premier semestre 2021 sur les objectifs de DD (Daubaire, 2021). C'est une affaire à suivre très sérieusement, d'autant plus que durant la dernière assemblée générale du Cries-R un appel à contribution relatif à la diffusion des ODD a été lancé.

De nouveaux objectifs et donc de nouvelles règles pour de nouveaux prix

Les conséquences de l'adoption de ses nouveaux objectifs de fonctionnement de nos économies et sociétés vont se matérialiser par de nouvelles règles : encadrement des activités, réglementation ou interdiction de l'utilisation de tel ou tel produit, taxation supplémentaire, modification des charges sociales... La séquence logique est donc nouveaux objectifs, nouvelles règles correspondantes et ... « nouveaux » coûts identifiés, assumés et financés effectivement par un moyen ou un autre. Si l'on désire atteindre les nouveaux objectifs il faut « payer » pour les atteindre,

⁹ Pour une approche, à priori, défavorable à la décroissance et pour des choix sectoriels efficaces selon Marc Fontecave on peut consulter son livre (Fontecave, 2020) et son interview (Woesner, 2020).

¹⁰ Il y a bien sûr l'European Green Deal pour rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050 et son Plan de Relance et de Résilience de près de 700 milliards d'euros pour sortir de la crise avec 6 priorités et la transition écologique comme objectif numéro 1 (Husson-Traore, 2020) !

¹¹ Pour Développement Durable et Objectifs de Développement Durable, c'est pour simplifier, sans faire référence précisément au concept de l'ONU et sans attacher un sens trop précis au DD. On peut préférer en effet à la manière d'Edgar Morin l'enveloppement au développement, ce dernier semblant trop souvent se rapprocher de la simple croissance économique.

car il y a toujours quelqu'un qui paie, qui supporte et il faut s'assurer que cela soit cohérent.

Si l'on prend un cas simple, emprunté au domaine agricole, on peut imaginer sans peine, c'est actuellement un classique, l'interdiction d'un herbicide pour un légume et son remplacement, faute d'alternative chimique ou autre, par un désherbage manuel et coûteux. Il y aurait alors une augmentation des coûts de production pour les agriculteurs. Les nouvelles règles et l'analyse de leurs conséquences mettent ainsi en évidence des coûts cachés, plus ou moins, jusqu'ici. C'est celui de la nocivité de l'herbicide pour les utilisateurs, les voisins, les consommateurs, les abeilles... Des effets externes au marché diraient les économistes du courant dominant mais qu'il va falloir internaliser !

L'ancien prix du marché qui permettait de dégager un revenu jugé suffisant pour l'agriculteur ne le peut plus et il doit laisser la place à un nouveau prix, plus complet, accompagné, sans doute, d'une aide pour le producteur ! Ensuite la découverte d'alternatives moins coûteuses (traitement, pratique culturale...) et les progrès de la productivité pourront, peut-être, permettre de retrouver de la marge et diminuer voire supprimer cette aide. Il y a une autre solution, c'est que les producteurs augmentent les prix proposés sur les marchés, mais encore faut-il que cela soit accepté par les acheteurs au nom d'une meilleure qualité écologique, c'est possible mais pas certain.

Il y a donc différentes solutions qui peuvent se présenter pour résoudre le problème du financement des coûts cachés liés à la fin de l'utilisation de l'herbicide. On verse au producteur une aide directe (une subvention) ou/et indirecte (la collectivité finance des recherches pour les alternatives). On augmente les prix de vente et le consommateur assume alors le choix collectif d'un produit sans herbicide, du moins jusqu'à un certain point, c'est fonction de la valeur qu'il attache à ce changement ! En fait il est vraisemblable que les deux solutions doivent être appliquées pour déclencher une dynamique positive qui va sans doute demander du temps, on est dans une logique de transition inscrite, par nature, dans le temps !

Ce passage d'objectifs purement économiques à des ODD débouche sur l'idée d'un « prix plus complet », cela ne se traduit pas toujours par le prix de vente correspondant sur le marché, car il peut y avoir des coûts en plus financés par d'autres moyens (subventions publiques, fiscalité indirecte...). Alors le prix complet est, par nature, composite, il correspond à une somme de coûts marchands (classiques, assumés individuellement par les acteurs privés) et à d'autres coûts induits par l'exigence du DD et qui sont des coûts « communs », qui concernent donc la société dans son ensemble, la communauté humaine même parfois. Ce prix complet est complexe aussi car il y a des interactions dynamiques entre ses différentes composantes.

Ce double aspect du prix complet d'un bien à la fois marchand et non marchand, privé et public, individuel ou commun, n'est pas du tout nouveau. Il y a en effet depuis longtemps de nombreux mécanismes réglementaires de ce genre qui mêlent, pour former des prix de vente, une composante marchande et une participation au « bien commun ». Il peut s'agir de dégager des financements pour subventionner une production nationale. C'est le cas de la T.S.A.¹² qui est intégrée en France au prix de vente d'une place de cinéma et dont l'objectif est de favoriser la production locale. Par

contre il est possible que du fait du caractère vital des nouveaux objectifs les montants qui devraient être mis en mouvement soient sans doute plus importants.

En fait le prix complet considéré comme étant composé d'un élément assez purement marchand « raisonnable » et d'une contribution au bien commun n'est pas nouveau et il est même très ancien ! En effet cela fait penser logiquement aux théories du Juste prix avec Thomas d'Aquin (Diemer). Si l'on réduit nos réflexions philosophico-économiques sur le sujet au strict minimum on peut considérer que chez cet auteur il y a effectivement deux critères essentiels pour le juste prix (De Saint-Maurice, 2019) :

- il faut que le prix soit raisonnablement profitable pour les différents acteurs,
- il faut aussi qu'il le soit pour le bien commun.

On retrouve en fait les deux composantes de notre prix complet, avec un bien commun contemporain centré sur les ODD. Cela pourrait nous permettre d'effectuer un emprunt « terminologique limité » aux Scholastiques en remplaçant, dans la suite du texte, le « Prix complet » par le « Prix juste ». En fait c'est même devenu une expression courante, un producteur de légumes bio des Hauts de Saint-Paul à la Réunion parle de ses « clients qui sont prêts à payer un juste prix pourvu que le produit soit sain », les syndicalistes réclament très souvent « un juste salaire » auprès de leurs patrons, les scientifiques (Frémeaux et Noël-Lemaître, 2011) eux-mêmes s'intéressent à « une juste rémunération ». Si le qualificatif a actuellement le vent en poupe et ce n'est sûrement pas le fait du hasard, cela tient sans doute aux problèmes à résoudre.

■ Pour conclure et surtout pour continuer...

Il y a une exigence multiforme, en lien avec la place, désormais reconnue, de la nature et de l'écologie, de changements profonds donc. L'économie avec sa forme historique récente, la croissance économique, est à la fois le problème (elle est fortement remise en question) et la solution, au moins en partie.

En effet l'économie est à la base des moyens qui sont nécessaires pour passer au monde d'après, au respect des ODD devenus pratiquement vitaux pour les humains. Et en même temps cela pose la question du développement de la production locale, d'une certaine réindustrialisation avec tout ce que cela suppose d'innovations (digitalisation, robotisation...), de formations et d'investissements matériels.

Tout cela avec des prix des produits qui auront une tendance structurelle, du fait de l'intégration de nouveaux coûts, à la hausse. Alors quels seront les revenus des ménages (en valeur et en nature), leur consommation (niveau, qualité), leurs emplois (nombre, qualité) ... Il y a beaucoup d'interrogations concrètes (bêtement économiques) après les grandes envolées plus ou moins lyriques sur la durabilité et notre rapport avec la Nature qui reste à refonder.

■ Bibliographie

Centre National du Cinéma, la production de films « français » et la modernisation des salles.

¹² C'est la taxe spéciale sur le prix des places de spectacles cinématographiques, d'un peu plus de 10 %. Elle permet de financer, par le

- AFP, Macron veut un référendum pour intégrer l'environnement dans la Constitution, Source AFP, Le Point, le 15 décembre 2020.
- Baruch, J., Breteau, P.... Coronavirus : visualisez l'évolution de l'épidémie en France et dans le monde, Le Monde, mise à jour le 4 décembre 2020.
- Berger, L., Laurent Berger : il faut se déconfiner de la haine et de la connerie, L'OBS, le 3 novembre 2020.
- Burgel, T., Sur Bloomberg, Sommes-nous à l'aube d'une « bombe de croissance » ? Slate, le 9 novembre 2020.
- Chabason, L., Quelle gouvernance mondiale pour mieux lutter contre les pandémies zoonotiques ? terranova, Iddri, SciencesPo, le 27 avril 2020.
- Cyrulnik, B., Boris Cyrulnik : nous ne vivons pas une crise, mais une catastrophe, c'est un tournant, Midi Libre, le 19 avril 2020.
- Daubaire, A., Actualités de l'Insee à la Réunion, Travaux d'études en cours et à venir, Assemblée générale du Cries-R, 26 janvier 2021, p. 5.
- De Saint-Maurice, T., Un prix peut-il être juste ? La newsletter d'Inter, La Petite Philo, 11 avril 2019.
- Diemer, A., Histoire de la pensée économique avant 1850, les Scholastiques, Agrégation interne SES, IUFM d'Auvergne, p. 4-9.
- Direction du budget, Le budget vert en France pour 2021 : une première mondiale, budget.gouv.fr, le 6 janvier 2021.
- Fay, S. et Jauvert V., Joseph Stiglitz « Notre économie est dépourvue de roue de secours », L'OBS, le 16 juillet 2020, p. 42-45.
- Fontecave, M., Halte au catastrophisme ! Flammarion, 2020.
- Frémeaux, S. et Noël-Lemaître, C., Qu'est-ce qu'une juste rémunération ? Ce que nous enseigne la conception du juste salaire de Thomas d'Aquin, Management prospective Ed., Management & Avenir, n° 48, 2011/8, p. 76 à 93.
- Henochsberg, M., La Place du marché, Denoël, 2001.
- Héraud, B., Les députés adoptent une résolution pour intégrer les Objectifs de développement durable dans la Constitution, novethic.fr, le 22 décembre 2020.
- Héraud, B., L'Assemblée nationale affiche les objectifs de développement durable sur les grilles du Palais Bourbon, novethic.fr, le 21 janvier 2021.
- Horny, G., Pourquoi il est si difficile de lutter contre le changement climatique, Slate, le 22 décembre 2020.
- Husson-Traore, A-C., L'Europe met le cap sur la transition verte sans tambour médiatique, Novethic, le 22 décembre 2020.
- I4CE, Budget Vert, Institute For Climate Economics (I4CE), le 6 janvier 2021.
- INSEE, Les Indicateurs du Développement Durable à la Réunion. Un premier état des lieux, Economie de la Réunion, N° 11, hors-série, juin 2012.
- La Gazette des communes, La budgétisation verte, outil de transition dans les collectivités ? lagazettedescommunes.com, le 5 janvier 2021.
- Legrand, B. et Manenti, B., Cinq solutions pour en finir avec la pauvreté, L'OBS, le 26 novembre 2020, p. 46-47.
- Lepage, C., Révision constitutionnelle : progrès symbolique ou juridique, Actu.environnement, le 23 décembre 2020.
- Mayer, N., Réchauffement climatique : la hausse moyenne des températures est plus importante que prévue, Futura, 22 décembre 2020.
- Mistral, J., La science de la richesse. Essai sur la construction de la pensée économique, NRF, Éditions Gallimard, 2019.
- Morin, E., Une nouvelle politique pour la France, extrait de son livre Changeons de voie. Les leçons du coronavirus, Denoël, 2020, L'OBS, le 11 juin 2020.
- Raux, A., La loi sur les nouveaux indicateurs de richesse définitivement adoptée, laGazette.fr, le 3 avril 2015.
- Soula, C., « Louis Gallois : il faut se battre contre les illusions de la décroissance », nouvelobs.com, L'OBS, le 28 janvier 2021.
- Steiner, P., La sociologie économique, repères n° 274, La Découverte, 1999.
- Woessner, G., Marc Fontecave : pour sauver le climat, il existe d'autres voies que la décroissance, Le Point, le 22 décembre 2020.